

TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le cri d'alarme des transporteurs

Les transporteurs de personnes à mobilité réduite, des indépendants équipés de véhicules adaptés, demandent une prise en charge pérenne de leur service

« C'est constamment la galère sur le terrain. Une catastrophe pour l'accès aux soins. » Elle est en colère, Caroline Mas. Et elle le fait savoir, au nom de la trentaine d'entreprises de Transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) en Gironde, qu'elle veut rassembler au sein d'un collectif, au pied du mur : « Les dernières entreprises TPMR conventionnées sont menacées de fermeture. »

En cause, la prise en charge par l'assurance sociale des transports sanitaires, organisée selon un système complexe : elle est (quasi) systématique quand il s'agit des ambu-

lances et leurs « véhicules sanitaires légers (VSL) » ou les taxis conventionnés. Pour les TPMR, ces indépendants qui conduisent des véhicules adaptés, c'est (beaucoup) moins le cas.

Depuis 2009, des conventions qui permettaient de prendre en charge tous les types de patients ont pris fin. En 2014, certaines conventions locales ont été réintroduites, mais seulement pour la prise en charge de personnes en fauteuil roulant. Et, faute de remboursement pour les autres, c'est tout un marché qui s'effondre. En l'absence de cadre réglementé, les accords avec la

CPAM disparaissent à l'échelle nationale et le secteur tremble.

« Écoute et bienveillance »

« Pour nos entreprises, c'est catastrophique, elles ne tiennent plus qu'à un fil. Pour les personnes aussi : certains ne peuvent plus avoir recours à un transport adapté du jour au lendemain » ou « perdent leur place en établissement » médico-social faute de pouvoir se payer le trajet en véhicule « sécurisé ». Ce mode de transport devenant trop coûteux, « des mamans doivent faire un choix entre leur vie professionnelle et s'occuper d'un enfant



Le secteur est menacé par la disparition de conventions locales avec la CPAM. ARCHIVES THIERRY DAVID / « SUD OUEST »

en situation de handicap, par exemple ».

Pour Caroline Mas, qui a créé son entreprise dans le Médoc il y a trois ans avec son conjoint Vincent, les TPMR ont leur place aux côtés des ambulanciers et taxis, comme un acteur « complémentaire » et pas « un concurrent déloyal ». « On assure tout un cheminement

d'accompagnement dans la prise en charge des personnes, une écoute, une bienveillance : nous ne sommes pas un simple taxi », explique celle qui a écrit une « lettre ouverte » au président de la République. « On répond à un besoin spécifique, nous sommes un transport public. »

Adrien Vergnolle